

Tout ce que je veux faire à l'étape de la deuxième lecture du bill à l'étude, c'est donner une petite précision afin de modifier un peu l'image traditionnelle des bons garçons du gouvernement qui redressent les erreurs commises par les mauvais garnements de l'opposition officielle actuelle. Je tiens à rappeler au gouvernement qu'il n'y a pas bien longtemps, nous avons connu une situation presque identique, les rôles étant inversés: les conservateurs étaient les mauvais et les libéraux les bons. Il est difficile de faire la distinction entre les deux.

M. Baldwin: Nous avons reçu l'absolution.

M. Knowles: Quoi qu'il en soit, ce qui est arrivé cette année c'est que les Libéraux, alors qu'ils étaient au pouvoir, ont augmenté les tarifs postaux en invoquant la loi sur l'administration financière, ce qui est une méthode extrêmement suspecte; je crois même que c'est illégal. Et maintenant, les Conservateurs, ayant pris le pouvoir, se proposent de rectifier la situation en adoptant un texte de loi validant ces tarifs postaux. Soit dit en passant, on est plutôt pressé de le faire à cause d'une affaire judiciaire.

En 1962, une semaine seulement après les élections qui avaient eu lieu le 18 juin, le gouvernement conservateur de l'époque, dirigé par M. Diefenbaker, avait publié un décret haussant certains droits à l'importation. Comme vous le savez, seule une loi votée par le Parlement permet de majorer les droits de douane. Mais M. Diefenbaker et son cabinet avaient trouvé moyen de le faire en se basant sur la loi sur l'administration financière. Pour cela, ils ont invoqué une disposition du tarif des douanes permettant de transférer tous les taux des droits d'une colonne à l'autre. Mais les nouveaux tarifs obtenus par cette manœuvre étant trop élevés, ils les ont en partie annulés en se servant de la loi sur l'administration financière afin d'obtenir la hausse exacte désirée.

Tout au long de cette législature, les Libéraux et les néo-démocrates ont soutenu que c'était là un abus des pouvoirs conférés par la loi sur l'administration financière. M. Diefenbaker et ses collègues conservateurs sont cependant restés sur leur position. Ils ont soutenu que leur décision était la bonne et ils ont refusé d'en démordre. En 1963 ont eu lieu des élections et les Libéraux ont alors pris le pouvoir. Entre-temps, l'affaire se trouvait devant les tribunaux comme c'est présentement le cas; des personnes touchées par les hausses des tarifs contestaient la validité du décret en conseil qui avait été adopté. C'est ainsi que lorsqu'ils ont pris le pouvoir, les libéraux ont fait adopter une loi pour remédier à la situation en rendant légaux et les changements tarifaires qui avaient été décidés par le gouvernement conservateur précédent en vertu de la loi sur l'administration financière. Au fond, il n'y a eu qu'un simple renversement des rôles. Ce qui est en tout cas évident maintenant c'est qu'un gouvernement, quel qu'il soit, doit agir avec beaucoup de précaution quand il a recours à la loi sur l'administration financière pour introduire des changements qui devraient l'être uniquement par des lois adoptées par le Parlement.

Le tarif postal

● (1610)

A ce propos, mon ami, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), a eu parfaitement raison d'attirer l'attention de la Chambre sur certaines autres choses qu'il est possible de faire en invoquant la loi sur l'administration financière, surtout en ce qui concerne la privatisation de certaines sociétés de la Couronne, et que cette expérience et celle de 1962 et 1963 devraient nous convaincre que lorsque des choses doivent être faites au moyen d'une loi du Parlement, les gouvernements ne devraient pas escamoter cette obligation en invoquant injustement et sans raison valable les dispositions de la loi sur l'administration financière.

Comme je l'ai dit, je ne tenais qu'à remettre un peu l'histoire de cette affaire en perspective pour faire ressortir les erreurs qui ont été commises des deux côtés; dans chaque cas, l'un a dû corriger l'erreur de l'autre. Espérons que les conservateurs et les libéraux n'invoqueront plus jamais à tort les dispositions de cette loi comme ils l'ont fait dans le cas que je viens de citer.

Des voix: Bravo!

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer ma gratitude aux deux députés qui m'ont précédé; ils m'ont beaucoup aidé à m'acquitter de mes nouvelles fonctions de député. Le député de Peace River (M. Baldwin) qui animait le séminaire à l'intention des nouveaux députés nous a donné des indications précieuses notamment sur la façon d'organiser notre temps. Dans mon parti, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a été plus qu'utile...

M. Baldwin: Je vous recommande aussi les vertus de la rébellion.

M. Miller: ... en nous montrant à trier les documents que nous devons parcourir tous les jours.

Je me félicite de pouvoir prendre la parole au sujet du bill C-11. J'ai appris très rapidement que nous ne savions pas longtemps d'avance quand nous aurions à prendre la parole à la Chambre. J'ai un certain nombre de remarques à faire qui—je pense—seront utiles au ministre. Ce dernier s'emploie sincèrement à réorganiser le service postal pour que le public retrouve la confiance qu'il avait jadis en lui.

J'apprécie également la courte note explicative qui accompagne ce bill et qui l'explique en des termes que beaucoup d'entre nous peuvent comprendre.

Voici ce qu'elle dit:

Ce bill confirme les modifications qui furent apportées par règlement au tarif postal.

Ce court texte nous éclaire sur l'essentiel de ce bill. A mon avis, la population entretient certaines réserves au sujet des assemblées législatives, ainsi que des mesures législatives et de ceux qui les élaborent. Le plus souvent elle ne sait que penser des lois et cherche une façon simple de régler sa conduite sans se préoccuper de tous ces règlements qui lui sont souvent imposés.